

## Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec

### Avis de vigilance – influenza aviaire

**La vigilance est de mise! Le sud du Québec est présentement en période d'intenses migrations.**

#### État de la situation

##### En Ontario :

Après confirmation de la présence de l'influenza aviaire hautement pathogène du sous-type H5N1 dans deux sites de production de volailles commerciales les 27 et 28 mars, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a confirmé aujourd'hui la présence de la maladie dans un 3<sup>e</sup> troupeau. Les 3 cas concernent des élevages de dindons.

De plus, le Feather Board Command Centre a émis hier et aujourd'hui deux avis de situations de haute mortalité dans la péninsule de Bruce et dans la région de Peterborough dans élevages de volailles.

Les zones géographiques préliminaires avec avis de biosécurité rehaussée et pour lesquelles les partenaires de l'industrie sont invités à y minimiser leurs déplacements peuvent être visualisées aux liens suivants :

Cas des 27 et 31 mars : <https://www.fbcc.ca/suspect-infectious-disease/public-map>

Cas du 28 mars : <https://www.fbcc.ca/high-mortality-situation-premises-2/public-map>

Avis de haute mortalité :

30 mars : <https://www.fbcc.ca/high-mortality-situation-bruce/public-map>

31 mars : <https://www.fbcc.ca/high-mortality-situation-peterborough/public-map>

L'ACIA émettra sous peu des zones de contrôle officielles dans lesquelles tous les mouvements liés au secteur avicole devront se faire sur la base d'obtention préalable de permis.

##### Au Québec:

Le MAPAQ, qui est même présentement une campagne de sensibilisation à plusieurs niveaux sur l'influenza aviaire a demandé à l'EQCMA de véhiculer le message suivant parmi ses partenaires :

Récemment, de nombreux cas d'influenza aviaire hautement pathogène ont été signalés dans plusieurs provinces canadiennes. En tant que partenaires de l'industrie ou intervenants du milieu de la basse-cour, vous êtes invités à partager le message de sensibilisation ci-dessous avec votre clientèle, vos membres ou toute personne concernée.

*En tant que propriétaire d'une basse-cour ou d'un petit élevage d'oiseaux, vous devez savoir que vos oiseaux sont à risque de contracter le virus de l'influenza aviaire, causant la grippe aviaire. Le virus a été détecté dans plusieurs provinces canadiennes et il se propage rapidement. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) tient à vous rappeler les mesures de prévention et de surveillance pour protéger vos oiseaux.*

- Prenez connaissance de [l'Avis de vigilance](#). Vous êtes invités à afficher la deuxième page de l'Avis dans vos installations;
- Affichez également cette fiche [aide-mémoire](#), comme rappel des règles de base pour protéger votre élevage contre la grippe aviaire.

**N'attendez pas avant de déclarer des signes de maladie à votre vétérinaire :** la prévention et la détection rapide de la grippe aviaire sont essentielles pour éviter sa propagation.

Si vous n'avez pas de médecin vétérinaire, vous pouvez consulter le site Internet de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec ou celui de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles, ou encore consulter le document suivant : [Soutien vétérinaire aux petits élevages d'oiseaux \(gouv.qc.ca\)](#)

Vous êtes invités à relayer les publications [Facebook](#) et [Twitter](#) du MAPAQ sur vos réseaux sociaux.

### Recommandations

La vigilance est de mise! Le sud du Québec est présentement en période d'intenses migrations. Pour éviter l'introduction de la maladie dans les élevages de volailles, tous les producteurs et intervenants de la filière avicole doivent être vigilants en rapport avec les oiseaux sauvages pour **éviter que des matières fécales potentiellement contaminées puissent être introduites dans les bâtiments d'élevage**.

Dans vos activités courantes, respecter **rigoureusement** les mesures de biosécurité prescrites dans les protocoles de biosécurité de l'EQCMA (cartons verts) accessibles au lien internet suivant : <http://www.eqcma.ca/biosecurite/protocoles-biosecurite-courante-code-vert>

#### Pour les producteurs:

- Il est aussi important de vous assurer de prendre toutes les mesures possibles pour éviter la proximité entre les oiseaux sauvages et votre troupeau (ex. gardez propre la base des silos, évitez de rapporter près des bâtiments des équipements ayant potentiellement circulés dans des fèces d'oiseaux migrateurs aux champs sans que ceux-ci soient lavés et désinfectés).

- Des mesures de biosécurité rigoureuses lors de l'entrée dans les bâtiments sont essentielles tels que le **changement de bottes ou le port de bottes jetables**. Ces mesures s'appliquent aux producteurs, aux employés et à tout visiteur qui entrent dans les poulaillers.

### Importance de la maladie

**L'influenza aviaire (IA)** est une maladie virale très contagieuse qui **affecte** surtout les troupeaux de **volailles de toutes espèces et de tous âges**. Elle se manifeste aussi chez plusieurs autres types d'oiseaux domestiques et sauvages. Les virus de l'IA sont classés en deux grandes catégories : faiblement ou hautement pathogène. Les virus hautement pathogènes peuvent causer des taux de mortalités très élevés.

#### Signes cliniques

- Augmentation subite du taux de mortalité
- Apathie extrême
- Gonflement de la peau sous les yeux
- Diarrhée
- Chute soudaine de ponte et présence d'œufs à coquille molle ou sans coquille
- Hémorragie au niveau des tarses (pattes)
- Caroncules et crêtes enflées et congestionnées

#### Transmission de la maladie

- Par contact direct :
  - d'oiseaux infectés
- Par contact indirect :
  - personnes et équipements
  - vermine (rongeurs, insectes, oiseaux sauvages)

### Surveillance et Déclaration

Si vous observez un ou plusieurs des signes cliniques de **l'influenza aviaire**, avisez immédiatement votre médecin vétérinaire pour un diagnostic. L'EQCMA encourage fortement les producteurs à lui déclarer tout cas positif au **1 88-volaille (1 888 652-4553)**. L'EQCMA collaborera alors avec l'ACIA à la mise en œuvre des mesures adéquates de contrôle de la maladie. L'objectif est d'en limiter les impacts sur l'industrie avicole québécoise.